

# AFTA

**AFTA - Association Française  
des Trésoriers et Responsables  
d'Associations et autres  
Organismes Sans But Lucratif <sup>(1)</sup>**

**INFORMATIONS**

## **20<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE L'AFTA**

*Créée en 1985, l'AFTA a fêté son vingtième anniversaire le :*

**Judi 24 novembre 2005**

au siège de **BNP PARIBAS**, un des partenaires fondateurs de l'AFTA, dans les salons de l'Orangerie, l'un des cœurs prestigieux de cette Maison.

**Monsieur Jean-François LAMOUR**, *Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative*, a présidé la cérémonie en présence de **M. Baudouin PROT**, *Directeur Général de BNP PARIBAS* et de **M. Daniel VOILLEREAU**, *Président de l'AFTA*.

*Cette manifestation a été suivie par un concert à l'Eglise Saint-Roch.*

**JANVIER 2006**

**N° 75 bis**

**SOMMAIRE**

<b>COMMUNIQUÉ DE PRESSE</b>	<b>2</b>
<b>DISCOURS DE M. BAUDOUIN PROT, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE BNP PARIBAS</b>	<b>3</b>
<b>DISCOURS DE M. DANIEL VOILLEREAU, PRÉSIDENT DE L'AFTA</b>	<b>4</b>
<b>DISCOURS DE M. JEAN-FRANÇOIS LAMOUR, MINISTRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE</b>	<b>7</b>

(1) Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. J.O. 9 mai 1985.

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### L'AFTA - Association Française des Trésoriers et Responsables d'Associations et autres Organismes Sans But Lucratif (OSBL)

a fêté ses 20 ans le jeudi 24 novembre 2005

L'AFTA remercie **M. Jean-François LAMOUR**, Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative qui a présidé la cérémonie organisée à l'occasion de son vingtième anniversaire dans les Salons de l'Orangerie de BNP PARIBAS en présence de **M. Baudouin PROT**, Directeur Général de BNP PARIBAS et de **M. Daniel VOILLEREAU**, Président de l'AFTA.

L'AFTA adresse également tous ses remerciements aux très nombreux membres des associations, fondations, fédérations... qu'elle regroupe et qui ont participé à cet événement et en particulier aux représentants de ses Fondateurs, autres que BNP PARIBAS, **MM. Jean-Louis PAUL**, Président et **Jean GOUSSET**, Directeur Général du Cabinet d'Avocats FIDAL, ainsi qu'à **M. Jacky LINTIGNAT**, Directeur Général de KPMG.

Des Représentants des Grands Corps de l'Etat, du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales ont aussi honoré cette manifestation de leur présence.

\*

L'AFTA a été fondée en 1985 à l'initiative d'un certain nombre de personnes morales, BNP PARIBAS, la Société d'Avocats FIDAL et le Cabinet d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes KPMG auxquelles s'étaient joints d'autres Organismes Sans But Lucratif de premier plan, pour la grande majorité reconnus d'utilité publique (Comité National Olympique et Sportif Français, AIDES...) ; des personnes physiques, dirigeants de grandes associations figuraient aussi comme fondateurs aux côtés des personnes morales.

L'AFTA a pour objet de réunir les Trésoriers et Responsables d'Organismes sans But Lucratif intéressés par les questions financières, administratives, juridiques et fiscales que pose leur activité et qui veulent étendre, actualiser et mutualiser leurs connaissances et améliorer leurs pratiques.

Au sein du secteur associatif français, l'AFTA occupe une position tout à fait originale. Elle est

en fait ce qu'on appelle en pays anglo-saxon un "think-tank" qui exerce une fonction permanente de veille, de réflexion et d'éveil pour aider les associations à mieux maîtriser leurs problèmes de gouvernance et de gestion de tous ordres. Cette mission la conduit à analyser de près les réglementations, à suggérer des modifications, à s'interroger sur les évolutions longues et leurs conséquences éventuelles. A côté de centres plus spécialisés et documentés, l'AFTA est dans le monde associatif français le seul centre privé de réflexion transversale.

L'AFTA s'est très fortement développée depuis sa création et surtout depuis les dix dernières années. A l'origine l'AFTA comptait quinze membres ; ils s'élevaient à une soixantaine 10 ans plus tard en 1995 et dépassent aujourd'hui les 200, situés dans tous les domaines de l'activité associative et représentant directement ou indirectement plus de 500 000 salariés et de quatre millions de bénévoles. L'AFTA observe une politique stricte de sélection d'adhérents retenus pour la transparence et la qualité de leur gestion, quel que soit leur domaine d'intervention (caritatif et humanitaire, sportif, sanitaire et social, culturel et scientifique, religieux, tourisme, loisirs et environnement).

Cette évolution s'est réalisée sans subvention, en toute indépendance intellectuelle et politique, grâce aux seuls apports des adhérents et aux recettes de conférences-débats organisées au Sénat quatre fois par an devant 100 à 200 participants. Une dizaine de petits-déjeuners d'information et de commissions techniques annuels réservés aux membres, sans aucune participation financière autre que la cotisation annuelle, complètent, ainsi qu'une revue trimestrielle, l'information donnée par l'AFTA à ses adhérents.

Dans les dix ans à venir, l'AFTA entend franchir une nouvelle étape en améliorant l'interactivité avec ses membres. De nouveaux développements du site informatique permettront notamment aux adhérents et sympathisants d'être plus encore en mesure d'échanger leurs observations, leurs difficultés et leurs solutions entre eux et avec l'AFTA.

## DISCOURS DE BAUDOIN PROT

Pour le XX<sup>e</sup> anniversaire de l'AFTA



Monsieur le Ministre,

Messieurs les Présidents, Mesdames  
et Messieurs, chers amis,

C'est avec un immense plaisir que BNP Paribas fête avec vous le 20<sup>e</sup> anniversaire de l'AFTA, que nous avons portée sur les fonds baptismaux avec Fidal et KPMG. Nous avons fait à l'époque figure de pionnier, tant l'importance du milieu associatif au plan social comme économique était méconnue.

Au fil des ans l'association a su s'imposer comme une référence, grâce aux cercles de réflexion et aux temps forts de rencontres qu'elle a initiés.

C'est ainsi qu'elle est devenue une véritable institution qui agit en toute indépendance et dont les activités reflètent la richesse et la vitalité du monde associatif.

Nous sommes fiers d'avoir contribué à ce développement et aux avancées dont l'AFTA peut se prévaloir aujourd'hui en termes de gouvernance et de transparence de la gestion des associations.

Nous sommes d'autant plus heureux de vous accueillir que BNP Paribas a toujours veillé à répondre aux besoins des associations en mettant à leur disposition le savoir faire et

les conseils d'équipes dédiées ainsi qu'une gamme de services adaptés.

Enfin, et je terminerai sur ce point, les grandes entreprises doivent être citoyennes pour être légitimes.

En termes d'emploi, la contribution de BNP Paribas est très marquante :

- 2 000 emplois nouveaux créés en France depuis 2004
- 3 300 recrutements en France en CDI depuis 2005
- Signataire de la Charte de la Diversité et de la Charte de l'Apprentissage
- 1 200 apprentis en cours de contrat

BNP Paribas entend jouer un rôle citoyen à la fois par la façon dynamique dont elle exerce son activité (soutien de la reprise par le crédit, création d'emplois, développement de son réseau dans les centres-villes et notamment les banlieues) mais aussi par des initiatives spécifiques.

C'est ainsi que BNP Paribas à travers une enveloppe de crédit de 4 milliards d'euros est l'un des principaux partenaires de l'ADIE, association qui finance les projets de création d'entreprise des chômeurs et Rmistes.

Elle est également l'un des premiers partenaires de l'AFEV, association d'étudiants qui font du soutien scolaire dans les cités, et aide de nombreuses écoles pilotes à travers le monde, dont une à Harlem aux Etats-Unis.

Actions de notre Fondation BNP Paribas dans les champs de la culture, de la santé et de la solidarité.

Permettez moi, Monsieur le Ministre, de vous dire combien nous sommes sensibles à votre présence qui est à la fois un signe d'amitié et de reconnaissance institutionnelle pour les dirigeants et les membres de l'AFTA.

Je vous souhaite une excellente fin de soirée.

## DISCOURS DE DANIEL VOILLEREAU

Pour le XX<sup>e</sup> anniversaire de l'AFTA



Monsieur le Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative

Monsieur le Directeur Général de BNP Paribas qui nous accueillez si bien en ces lieux historiques  
Messieurs les Délégués ministériel et interministeriel

Madame et Messieurs les Hauts Fonctionnaires  
Adhérents et amis de l'Afta  
Chers amis

En 1985, dans ce bâtiment même, une quinzaine de responsables d'associations et de départements spécialisés de BNP Paribas, FIDAL et KPMG se réunissent pour créer l'AFTA. Ils veulent aider les élus bénévoles d'associations grandes et moyennes à identifier et maîtriser leurs problèmes.

Dix ans plus tard la quinzaine est devenue 60 ; 20 ans plus tard 200 adhérents couvrant tous les secteurs (sportif, humanitaire, philanthropique, sanitaire, social, culturel, culturel, pédagogique etc.) représentent probablement en consolidé 30% des salariés et 20% des bénévoles de toutes les associations françaises, soit 300 000 salariés et quatre millions de bénévoles.

Chemin faisant, l'AFTA est devenu un groupe de réflexion, ce qu'on appelle un think-tank aux Etats-Unis, le seul think-tank privé à vocation transversale du monde associatif français.

Qu'avons-nous fait et comment ? Avec des moyens matériels légers mais suffisants, sans subvention, nous gardions simplement l'esprit initial de service, en essayant d'être des veilleurs et des éveilleurs.

Dans quel but ? Mon prédécesseur, Jean-Marie Fourier, disait lors du dixième anniversaire : "faire progresser la qualité de la gestion administrative, préciser les règles à respecter, améliorer l'efficacité en vue du meilleur emploi des moyens et des

ressources en hommes." A quoi il ajoutait ce thème d'une portée sociale, économique et humaine essentielle : "défendre le bénévolat."

Dix ans plus tard, nous n'avons pas fondamentalement changé de ligne directrice. Avec des moyens et des méthodes qui ont à peine changé, nous avons seulement adapté notre activité de veille et d'éveil aux impératifs du moment, tout en gardant un œil sur l'horizon.

\*

Dans sa première décennie, l'AFTA s'est intéressée prioritairement à l'évaluation des associations ainsi qu'au bénévolat. A cette époque nous avons tout simplement éprouvé le besoin de définir des outils pour sélectionner nos adhérents. Ce faisant, nous avons dégagé une méthode : l'auto-évaluation par un jeu de critères portant aussi bien sur les finances que la gouvernance, la gestion des ressources humaines que l'organisation du contrôle interne.

De proche en proche, en obligeant nos candidats adhérents à remplir notre dossier de demande d'adhésion, nous les avons obligés à s'interroger sur eux-mêmes et le plus souvent à se découvrir. Lointaine application de la règle socratique : "Connais-toi toi-même". En 1990, l'AFTA publie des réflexions sur la transparence, transparence vis-à-vis de soi et vis-à-vis des autres, et publie en 1996 son manuel d'auto-évaluation.

Jusque-là, l'AFTA est plutôt orientée vers les dirigeants et d'ailleurs, elle complète sa dénomination en "Association française des trésoriers et responsables d'OSBL" tout en concernant le même sigle déjà connu d'AFTA.

\*

Mais les temps changent et de 1998 à 2002 le Gouvernement et les deux administrations Finances et Intérieur, conduisent l'AFTA à concentrer sa vigilance et ses efforts pédagogiques sur la comptabilité, la fiscalité et le contrôle. Sur cette période, neuf de nos conférences-débats au Sénat leur sont consacrées contre quatre à la gestion humaine et à la collecte de fonds.

En 1998 l'Administration fiscale clarifie en effet la distinction entre activités profitables, imposables, et celles qui ne le sont pas, par le jeu de quatre critères repris d'un Rapport demandé au Conseiller Goulard par le Premier ministre. La logique utilisée est celle du droit de la concurrence.

En 1999, apparaît la version du Plan Comptable Général adaptée aux associations. Un des objectifs majeurs est d'obliger les associations à mieux distinguer, dans leur bilan, les fonds propres et les fonds dédiés d'origine publique ou privée.

En 2000, loi et instructions introduisent les procédures de suivi et les obligations de transparence relatives aux subventions publiques en portant la transparence financière au niveau du public, ce qui était une novation pleine de sens.

Parallèlement la déduction fiscale des dons et cotisations est étendue et le sera à plusieurs reprises. Egalement, certaines des précautions introduites dans le droit commercial à la suite des grands scandales outre-atlantique, diffusent dans le droit des associations. Deux ans plus tard, la loi sur le mécénat couronne le dispositif en ouvrant plus largement les portes du mécénat tout en augmentant les obligations des associations dont les donateurs bénéficient d'avantages fiscaux.

\*

Les adhérents de l'AFTA et son Conseil n'avaient pas d'objection de principe à des mesures qui favorisaient les dons privés, amélioraient la visibilité du monde associatif et protégeaient ses responsables contre les dérives. Le législateur abondait dans notre sens, au moins sur les terrains comptables et financiers. Nous nous sommes donc le plus souvent, dans ces années là, attachés à commenter et parfois annoncer ces différents textes à des auditoires de plus en plus nombreux et attentifs.

Nous avons toutefois diversifié nos débats par de "grands après-midi" mémorables avec le Conseil d'Etat et la Cour des Comptes à l'occasion de la grande étude du Conseil sur les suites de la loi de 1901 et avec de très grands acteurs de la vie associative en Grande Bretagne, en Allemagne et dans les pays méditerranéens.

\*

Cependant les innovations législatives avaient ouvert un champ de réflexion sur lequel nous nous sommes engagés en 2003 et qui nous faisait écrire dans nos vœux de nouvel an, voici trois ans : "Nos associations se doivent d'être véritablement transparentes au sein d'un monde associatif plus lisible." C'est le programme qui se déroule sous nos yeux. L'ordonnance du 27 juillet 2005 visant à la simplification et à l'efficacité de l'Etat, aménage les bases juridiques nécessaires pour que toutes les associations ou fondations bénéficiant de l'aide directe ou indirecte de fonds publics, soient certifiées et transparentes vis-à-vis du public.

Oui, mais comment ? Pour qu'elles soient vraiment transparentes, c'est à dire accessibles, lisibles, pertinentes et comparables, il faut encore que les décrets d'application aboutissent à des comptes simplifiés, normés identiquement, accompagnés de comptes d'emploi aux rubriques bien définies, avec en annexe le détail des subventions reçues et des filiales, précédés d'une identification explicite, le tout publié sur un site internet public. A bien y réfléchir, il n'y a pas de meilleure solution et c'est la thèse que nous défendons.

Sur ce chemin, commissaires aux comptes et experts comptables travaillent actuellement à faire tomber les obstacles techniques et juridiques.

\*

L'accomplissement de ce chantier mettra du temps. L'AFTA l'accompagnera évidemment comme nous continuerons à analyser, avec notre indépendance habituelle, les nouveaux textes réglementaires, par exemple la grande instruction

fiscale qui nous est promise pour la fin de l'année. Il est cependant probable qu'à l'avenir nous nous adresserons davantage aux dirigeants d'associations et de fondations. Et nos investigations concerneront trois domaines : Comment faire une gestion de qualité ? Comment le monde associatif doit-il se développer, dans son ensemble ? Comment l'environnement réglementaire peut-il se simplifier ?

Premier axe :

Comment faire une gestion de qualité ?

La recherche d'une qualité minimum ne date pas d'hier. Depuis plus d'un siècle le Conseil d'Etat fixe des repères pour les associations reconnues d'utilité publique, via leurs statuts. J'ai dit comment nous amenons nos adhérents à s'interroger sur leur gouvernance, les délégations qu'ils pratiquent et la gestion de leurs personnels, salariés ou bénévoles ; les réflexions de fonds et les initiatives se développent aujourd'hui avec ampleur autour de nous et cela nous enchante.

Le secteur marchand s'est emparé depuis vingt ans du concept de qualité, d'efficacité et d'efficacite, mais les grandes associations – comme l'Etat lui-même – regagnent rapidement du terrain, avec le conseil ou sous la pression d'organismes dont je veux saluer quelques-uns : nos amis de KPMG préparent un observatoire de la transparence ; l'Académie des sciences et techniques comptables et financières, créée l'an dernier par des Experts comptables et Commissaires aux Comptes vient de faire un remarquable travail sur la gouvernance associative ; l'Eurogroup Institute s'attache particulièrement au fonctionnement des Conseils d'administration ; des organismes de rating (BMJ Corerating) ou de certification à laquelle l'AFTA s'est intéressée pour la défendre en 2001 puis en 2003 apparaissent.

Sur trois points particuliers, nous avons depuis cinq ans et plus, consacré plusieurs débats :

- l'organisation des tâches par le jeu de délégations écrites ;
- le poids croissant des responsabilités civiles et pénales du fait des tâches mêmes d'un grand nombre de nos adhérents (secteurs éducatif, sanitaire et social, sportif, etc.), de la multiplication des normes et de la judiciarisation croissante de la société, ce qui nous a conduit à publier en 2002 chez Economica un ouvrage rédigé par nos amis du grand courtier d'assurance Verspieren ;
- et surtout les difficultés du recrutement et de la formation de personnels, salariés ou bénévoles, que leurs technicités, statuts, rémunérations, avantages en nature et motivations différentes opposent souvent entre eux dans la vie d'une association

Deuxième axe :

Comment le monde associatif doit-il se développer, dans son ensemble ?

De même que nous nous sommes élevés des analyses fiscales et comptables à la considération d'une transparence financière collective, de même nous nous devons de regarder, si possible

avec des collègues étrangers, les évolutions globales du monde associatif.

Les difficultés croissantes de financement sont au cœur des tensions. Nous disions dès 2001, dans un débat au Sénat, que la nécessaire rigueur budgétaire, à tous niveaux et en tous pays, affecterait un beau jour les subventions. Ce temps est venu. Or les dons des particuliers et des entreprises ne fournissent certainement pas une compensation suffisante en dépit d'avantages fiscaux largement majorés. Nous voyons aussi que les dons privés se focalisent sur un petit nombre de grands organismes, suscités par des événements très émotionnels et/ou très médiatisés. La collecte des petits devient de plus en plus difficile et onéreuse. Des fusions ou des disparitions s'ensuivent comme dans le domaine marchand.

C'est une affaire très grave et difficile.

L'AFTA a conseillé une disposition législative pour que les fusions se fassent dans les mêmes conditions légales que celles des mutuelles. Mais il ne faudrait pas non plus que l'extrême concentration succède à l'extrême dispersion. Ce ne serait compatible ni avec la spontanéité et l'efficacité des petites entités locales, ni avec la décentralisation.

Il faut probablement que beaucoup de structures associatives ou bien précisent beaucoup mieux leur vocation et leur identité, ou bien se rassemblent, ou bien s'effacent.

Il nous semble également inévitable que des collectes exceptionnelles, comme celle du tsunami, appellent un jour une certaine mutualisation des ressources.

Troisième axe :

Comment l'environnement réglementaire peut-il se simplifier ?

Ce domaine d'investigation ne dépend pas des associations mais de l'Etat lui-même : je parle ici des simplifications administratives, des simplifications qui dépassent la compilation et la consolidation juridique.

Sur ce point nous sommes plutôt optimistes pour la simple raison que l'Etat devant se simplifier lui-même, il en résultera des retombées bénéfiques pour les associations. Exemple tout récent : la suppression de l'autorisation administrative préalable des dons et legs (économie annuelle de 10 000 arrêtés préfectoraux et de 50 décrets en Conseil d'Etat) ou la future publication simplifiée des comptes annuels.

L'AFTA a participé à de tels travaux dont nous avons constaté l'extrême difficulté technique tant les textes en vigueur sont imbriqués et dispersés. Il faut une volonté politique forte pour progresser sur le fond et la forme.

Le rapport du Député DECOOL ouvre des perspectives intéressantes, notamment pour réviser le concept d'intérêt général qui est trop éminent dans la tradition politique et juridique occidentale pour ne reposer que sur la seule administration des Finances.

Au moins sommes-nous nombreux à penser, bien que cette population ne fasse pas partie de nos adhérents, que les petites et moyennes associations devraient avoir un régime admi-

nistratif, comptable, fiscal, et social simplifié. Le chèque-emploi est un progrès notable mais il faut aller plus loin, dans le respect des règles du droit de la concurrence.

Les PME / PMI ont un statut et un code en constant progrès. Pourquoi pas les PMA ? Des millions de citoyens applaudiraient.

\*

Il me faut conclure. Ayant été long, je serai bref. J'ai dit en commençant que nos moyens et nos méthodes sont restés inchangés. Il est vrai que :

- notre méthode qui consiste à réunir des adhérents et des non-adhérents dans de grands débats au Sénat - que jadis Jean-Pierre Fourcade nous a ouvert - avec de grands témoins du monde associatif à la tribune et qui consiste également à organiser des matinées de travail sur des sujets un peu techniques, entre adhérents, sept ou huit fois par an,
- la contribution active d'un Conseil qui se réunit cinq fois par an,
- la vaste expérience et les données que nous apportent en permanence FIDAL, KPMG et les experts financiers de BNP Paribas nous permettent de faire beaucoup.

Il est aussi vrai que l'accueil de la grande banque chez qui nous nous retrouvons aujourd'hui nous permet de garder une indépendance intellectuelle et financière reconnue.

Il est non moins vrai que dans les dix ans à venir nous devons franchir une nouvelle étape, si nos adhérents veulent bien nous suivre. Entre eux et nous l'interactivité est encore insuffisante, ne serait-ce qu'à cause du temps qui manque pour se rencontrer. Nous avons maintenant un bon site informatique dont les possibilités peuvent être aisément enrichies. Je souhaite que par cette voie nous échangions beaucoup plus : nos soucis, nos espérances et nos solutions.

\*

Monsieur le Ministre, permettez-moi pour vraiment conclure, de vous remercier encore une fois de votre venue pour ce xx<sup>e</sup> anniversaire, vous qui avez, pour la première fois dans notre organisation ministérielle, la tâche passionnante et fondamentale d'embrasser d'un seul coup d'œil la vie associative, de promouvoir et de coordonner tout ce qui la concerne, et d'innover.

Merci à Baudouin Prot qui nous héberge à longueur d'année et nous a accueilli ce soir.

Merci aux délégués, ministériel et interministériel, et aux hauts fonctionnaires de la Cour des Comptes et de l'Inspection des Finances ici présents.

Merci à ceux qui ont présidé l'AFTA avant moi : M. Paret puis Jean-Marie Fourier.

Merci à tous nos Administrateurs passés et présents.

Merci à nos délégués généraux successifs MM. Pichard, des Ylouses et Daniel Gentil.

Merci enfin celle à qui dans l'ombre, modestement mais impeccablement, assure les tâches multiples du Secrétariat : Françoise Chouraqui.

Je vous remercie.

## DISCOURS DE JEAN-FRANÇOIS LAMOUR

Pour le XX<sup>e</sup> anniversaire de l'AFTA



Mesdames et Messieurs les Présidents,  
Mesdames et Messieurs,

Bon anniversaire à l'AFTA

Voilà 20 ans dans ces lieux que vous vous êtes créés. C'était la première fois en France qu'une association fédérant des associations de tous secteurs voyait le jour.

Vous êtes les pionniers de la représentation associative transversale pour conseiller et accompagner les bénévoles et les associations dans leurs problématiques quotidiennes.

Votre mission d'appui à la gestion sous leurs aspects les plus divers : financiers, juridiques, fiscaux, comptables, économiques, sociaux, informatiques, stratégiques est guidée par un objectif essentiel, faciliter l'exercice du responsable bénévole et en assurer sa défense.

Vous avez été aussi leader dans le domaine du partenariat entre associations et entreprises (BNP Paribas, KMPG et Fidal notamment), car de facto vous avez créé le mécénat de compétences avant que la loi Aillagon permette sa déductibilité fiscale.

Bravo monsieur le président Voillereau et à l'AFTA pour être de grands innovateurs. Merci aussi à BNP Paribas, votre fidèle partenaire qui nous accueille ce soir et qui est aussi un grand sponsor du mouvement associatif sportif, notamment.

Depuis plus d'un an, je suis ministre en charge de la vie associative. C'est la première fois qu'un gouvernement reconnaît de façon aussi forte la vie associative Française.

Toutes ces femmes et ces hommes qui font vivre quotidiennement ces associations méritaient bien cette reconnaissance et cette valorisation.

Nous sommes les champions d'Europe de la vie associative. Il existe en France plus d'un million

d'associations actives. L'année dernière, nos concitoyens ont créé plus de 70 000 associations, plus de 190 par jour.

Cette vitalité associative s'appuie principalement sur plus de 13 millions de bénévoles, qui de façon désintéressée, consacrent chaque jour du temps pour animer les associations.

Mais, il ne faut pas non plus oublier les 1,6 million de salariés des associations (8% de l'emploi en France) qui à travers leur professionnalisme participent au développement associatif.

Les associations constituent donc un corps intermédiaire à part entière, essentiel à l'exercice de la démocratie et au développement des solidarités. Partenaires des pouvoirs publics, elles contribuent à la prise en compte de l'intérêt général par leurs fonctions de veille, d'innovation et d'animation des territoires, tel que nous le voyons ici aujourd'hui.

Notre gouvernement a beaucoup œuvré pour faciliter le développement de la vie associative depuis 2002, avec notamment :

Tout un dispositif d'incitation fiscale pour faciliter le don des particuliers et des entreprises aux associations.

Un allègement des modalités de déclaration des associations auprès des préfetures.

La création du chèque-emploi associatif, qui a généré par sa facilité plus de 18 000 emplois.

Par ailleurs, pour doter les associations de nouvelles ressources humaines, j'ai présenté le projet de loi relatif au volontariat associatif et à l'engagement éducatif. Ce texte très attendu inscrira enfin dans la loi la possibilité, pour chacun de nos concitoyens, de s'engager pour un temps de sa vie dans une association œuvrant pour l'intérêt général. Il devrait être applicable dès l'année prochaine et sera un pilier du service civil volontaire annoncé par le Président de la République.

Concernant le développement du bénévolat, l'expérimentation du carnet de vie du bénévole va permettre aux bénévoles de pouvoir acter toutes les expériences et les compétences acquises par leur engagement.

De la même manière, nous travaillons avec les assureurs pour que les responsables bénévoles ne soient plus soumis aux craintes des risques civils et pénaux de leurs actions.

Enfin, pour faciliter l'action des bénévoles dans les tâches administratives, nous avons mis en place des Centres de Ressources et d'Information des Bénévoles afin que ceux-ci puissent

se consacrer au projet associatif sans consacrer du temps à la paperasserie.

Tout ceci ne peut fonctionner que si localement les associations sont accompagnées.

Pour l'Etat, il s'agit des Délégués Départementaux à la Vie Associative qui animent tout un réseau d'aides aux associations.

Ainsi, en février dernier, j'ai constitué trois groupes de travail pour répondre aux besoins des associations dans les années à venir. Je vous remercie d'y avoir participé. De nouvelles actions gouvernementales en faveur des bénévoles et du monde associatif seront annoncées prochainement par le Premier ministre.

Je voudrais vous faire part de quelques pistes concernant ces nouvelles mesures.

Je partage avec vous, la nécessité de transparence et de l'évaluation des associations. Il est nécessaire tant pour les associations que pour les pouvoirs publics de pouvoir évaluer l'apport formidable des associations et le rôle de la contribution financière de l'Etat, notamment.

Evaluation ne veut pas dire sanction. Il s'agit tout simplement d'un respect vis à vis des contribuables en cas de contributions des pouvoirs publics pour optimiser au maximum le moindre euro versé.

C'est pourquoi, il nous faut réfléchir ensemble, et je compte sur votre soutien et votre expertise, à la meilleure pratique possible afin de donner à chacun de nos concitoyens les éléments de jugement nécessaires.

En 2006, notre pays doit disposer d'un répertoire fiable de l'ensemble des associations et parvenir à la traçabilité des subventions. Ce type d'outil permettra à nos concitoyens d'éviter toutes ces images simplistes et négatives sur les associations.

Enfin, sur ce besoin d'évaluation, il est envisageable que le secteur associatif se dote d'un référentiel qualité et de bonnes pratiques. Des expérimentations en ce sens débutent ici et là. C'est un bon signe, mais il faudrait pour autant, qu'une montée en puissance de ces dispositifs voit le jour.

Cela signifie aussi, qu'il faut spécifier de plus en plus le rôle de certaines associations par rapport à l'Etat. Là, où elles interviennent soit en lieu et place de l'Etat soit sur sa demande, ces associations agissent pour l'intérêt général. On doit leur reconnaître alors une mission particulière et une fiscalité adaptée. C'est en ce sens que le député Jean-Pierre Decool a mené son rapport. Nous devons là aussi être novateurs et apporter une réponse adaptée.

Je sais que vous travaillez sur ce sujet important.

Vous m'avez aussi alerté sur l'infléchissement actuel des services fiscaux qui tend à réduire la portée de la notion de l'intérêt général pour bon nombre d'associations. Je m'en suis ouvert avec mon collègue Thierry Breton, afin d'aboutir à une stabilisation de la notion d'intérêt général telle que l'entend le fisc.

Concernant le bénévolat, il faut l'encourager encore plus, tant à travers la simplification administrative que par la formation de ces bénévoles.

Je l'ai rappelé tout à l'heure, beaucoup de mesures ont été prises en ce sens pour faciliter les démarches administratives. Mais nous pouvons encore mieux faire.

Sur la formation des bénévoles, il faut que l'ensemble des associations puisse en bénéficier. C'est ce à quoi travaillent nos délégués départementaux à la vie associative. Je viens d'obtenir un renforcement très substantiel des crédits consacrés à la formation des bénévoles.

Enfin, nous manquons de bénévoles, c'est pourquoi le gouvernement prendra des mesures afin de l'encourager et le reconnaître.

L'AFTA est un partenaire naturel de mon ministère. Son travail et son expertise sont reconnus par tous. Je vous félicite de mettre un point d'honneur à ne pas solliciter pour votre fonctionnement quotidien une aide de l'Etat.

Merci de votre écoute et je souhaite un bon anniversaire à votre association et rendez-vous pour vos 25 ans.

**AFTA - Association Française des Trésoriers et Responsables d'Associations  
et autres Organismes Sans But Lucratif (OSBL)**

41, AVENUE DE L'OPÉRA - 75078 PARIS CEDEX 02 - TÉL. 01.42.98.02.26 - FAX 01.42.98.03.14

**Contact : Daniel GENTIL, Délégué Général**

**mail : [daniel.gentil@bnpparibas.com](mailto:daniel.gentil@bnpparibas.com)**

**[www.afta.asso.fr](http://www.afta.asso.fr)**

Directeur de la Publication : Josette LAUTIER